



Paris, le 6 mai 2026

Monsieur Philippe BRU  
 Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF  
 2, place aux Étoiles  
 CS 70001  
 93633 La-Plaine-Saint-Denis Cedex

**Objet : Préavis de grève.**

Monsieur le Directeur,

Les fédérations syndicales CGT Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFTD Cheminots vous ont déposé le 17 avril dernier une demande de concertation immédiate motivée par une situation qu'il convient désormais de qualifier d'état d'urgence sanitaire et social.

À bien des égards, la situation dans l'entreprise est devenue toxique pour les cheminots de tous collèges. Les déstructurations s'empilent les unes derrière les autres, avec comme constante la volonté de déstabiliser de manière permanente les organisations du travail et de casser les repères collectifs.

À cela s'ajoute la volonté de remettre en cause le socle de droits et de garanties collectives des cheminots, sous couvert de filialisation/privatisation de pans entiers de l'entreprise au fil des appels d'offres.

Nos fédérations syndicales le réaffirment sans aucun détour, elles n'entendent accepter ou renoncer à un quelconque droit, que ce soit pour les cheminots du GPU ou pour ceux des filiales fret ou Voyageurs.

Elles réaffirment également qu'au vu de la situation, un moratoire sur les réorganisations et les suppressions de postes qu'elles entraînent, apparaît de plus en plus urgent. À rebours de cette orientation, des moyens et des emplois doivent permettre de remettre les organisations du travail dans le bon sens et améliorer les conditions de vie et de travail dans tous les métiers.

Le non-respect de la réglementation du travail est largement documenté dans l'ensemble de l'entreprise et ce dans toutes les SA, à l'appui notamment de logiciels de commande et de dérogations en tout genre dans tous les métiers.

Dans ce cadre, la volonté d'activer quasiment tous les leviers de l'accord sur l'organisation du temps de travail dans les filiales fret et Voyageurs avant de l'étendre à tous les cheminots, s'avère être une véritable provocation.

Par ailleurs, au vu de la situation consécutive au contexte international, nos fédérations considèrent que la tenue de négociations salariales est plus qu'urgente au vu des impacts de l'inflation (hausse des carburants, gaz, alimentaire, etc.) pour tous les cheminots, au-delà du fait que la reconnaissance des qualifications et de la technicité des cheminots est toujours en panne sèche

En conséquence, les fédérations syndicales CGT Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous déposent, conformément à l'article L.2512-2 du Code du travail, un préavis de grève couvrant la période du mardi 9 juin 2026 19h00 au jeudi 11 juin 06h00.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels du GPU tel que défini par l'article L. 2101-1 du Code des transports et porte sur les points suivants :

- Le maintien de l'unité sociale et de l'ensemble des droits et garanties pour tous les cheminots du GPU et des filiales fret et Voyageurs ;
- L'arrêt des restructurations/déstructurations et du processus de filialisation/privatisation, et des mesures immédiates en termes d'emploi pour améliorer les conditions de vie et de travail des cheminots ;
- L'ouverture immédiate de négociations salariales.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le directeur, de nos respectueuses salutations.

CGT Cheminots  
Thierry NIER



UNSA-Ferroviaire  
Fabrice CHARRIERE



SUD-Rail  
Julien TROCCAZ



CFDT Cheminots  
Thomas CAVEL

